

Coupon ministage EREA

Pour effectuer un mini-stage, les élèves et les responsables légaux intéressés doivent s'assurer de la possibilité de l'élève de se rendre sur le lycée dans l'éventualité où sa candidature serait retenue (le transport est à la charge de la famille, il n'est pas organisé par le collège).

Attention : ni le collège, ni la famille de l'élève ne peuvent choisir la date du mini-stage.

La famille doit juste s'engager sur le fait que son enfant demande à faire un mi-stage.

Les lycées professionnels sont les seuls en charge de l'organisation.

Il ne sera pas possible de vous désister si la candidature de votre enfant est retenue.

Avant son retour au collège, votre enfant récupérera les cours manqués et sera à jour de ses devoirs.

Suite à ces précisions, si vous souhaitez confirmer sa candidature, nous vous remercions de bien vouloir compléter le document ci-dessous.

Nom et prénom de l'élève : Classe :

Lycée demandé : EREA – Bourg en Bresse

Merci de cocher la formation souhaitée (2 maximum) - Date indicative :

- CAP PAR : Peintre Applicateur de Revêtement : la date sera définie selon le nombre d'inscrits
- CAP APH : Agent de Propreté et d'Hygiène : la date sera définie selon le nombre d'inscrits
- CAP PSR : Production et Service en Restauration : entre le 9 janvier et le 15 février de 8h10 à 14h30
- CAP Maçon : le jeudi 04 avril ou le mardi 09 avril de 8h à 12h20
- CAP MIS : Monteur en Installation Sanitaire : le 20 mars de 9h à 16h
- CAP SerMet : Serrurier Métallier : le 29 janvier de 9h à 16h ou le 30 janvier de 13h à 17h

Signature du/de la responsable légal.e :

Document à remettre au secrétariat du collège Lucie Aubrac dès que possible.